



DISTRICT SCOLAIRE DU COMTÉ DE PALM BEACH
RAPPORT SUR LES FTE ET LES ÉLÈVES

Notifications, consentements et décharges éclairés des parents/tuteurs/élèves émancipés pour l'inscription des élèves

PARENT, TUTEUR/TUTRICE OU ÉLÈVE ÉMANCIPÉ(E)			
Lisez attentivement ce qui suit, répondez à toutes les questions, puis signez ce formulaire. Celui-ci doit être rempli pour chaque élève chaque année scolaire ou en cas de changement d'école.			
Prénom de l'élève	Initiale du 2 ^e prénom	Nom de famille	Suffixe
Date de naissance de l'élève	N° d'identification de l'élève (s'il est connu)	École actuelle de l'élève	

Avis sur le règlement relatif à l'utilisation acceptable de la technologie par les élèves : dans le cadre des activités scolaires, il se peut que votre enfant ait souvent accès aux ressources technologiques du district, dont l'internet et l'intranet. En vertu de la loi sur la protection de l'enfant sur internet (Children's Internet Protection Act) et du règlement 8.125 de la Commission scolaire, l'accès de votre enfant à l'internet, dans les locaux de l'école, sera filtré. Votre enfant devra respecter les normes d'utilisation acceptable et les lignes directrices énoncées dans le règlement 8.123, dans le guide indiqué et dans l'avis sur les conditions d'utilisation de la technologie du district, dont les dispositions seront contraignantes pour tous les élèves. En ce qui concerne l'utilisation de ces ressources technologiques par les élèves, seule une protection limitée en matière de confidentialité peut être attendue dans la mesure exigée par la loi en vigueur. Avant que votre enfant puisse utiliser les ressources du district, il/elle devra lire ces documents, ou se les faire lire ou expliquer, puis devra en certifier la compréhension et accepter de les respecter, le tout par voie électronique.

Nous vous invitons à lire ce règlement, ce guide et cet avis. Si vous avez besoin d'aide pour lire ces documents, n'hésitez pas à prendre contact avec l'établissement scolaire. La politique est disponible sur le site : <https://www.boarddocs.com/fl/palmbeach/Board.nsf/Public>. Cliquez sur « Politiques », puis sur « 8.123 » sous le chapitre 8.

Avis de communication de renseignements médicaux : les informations ou renseignements médicaux de votre enfant, que vous avez fournis à l'établissement scolaire, sont soumis aux exigences de la loi FERPA, Article 20 U.S.C.A. 1232g. En conséquence, ces informations peuvent être communiquées sans le consentement écrit du parent ou du tuteur/de la tutrice, dans les conditions prévues par la loi FERPA, notamment si elles sont communiquées par un professeur ou autre responsable de l'école motivé par un intérêt éducatif légitime, ou si elles sont communiquées à une partie appropriée dans le but de protéger la santé ou la sécurité de l'élève ou d'autres personnes.

Consentement parental à la publication de photographies et d'informations concernant l'élève : par la présente, j'autorise l'établissement ou le district scolaire à utiliser la photographie, l'image vidéo, le texte, l'enregistrement vocal, le nom, la classe, le nom de l'établissement scolaire, la participation à des activités officiellement reconnues et sportives, le poids et la taille des membres des équipes athlétiques, les dates de participation, les diplômes et prix décernés, la date et le lieu de naissance, et le dernier établissement scolaire fréquenté de mon enfant dans des albums-souvenirs annuels, des programmes diplômants, des affiches-programmes, des représentations scolaires, des sites internet, des sites de réseaux sociaux, etc., ou dans des publications semblables, parrainées par l'établissement ou le district scolaire, ou dans des interviews avec les médias, des communiqués de presse, des articles et des photographies approuvés par l'établissement ou le district scolaire. J'autorise également l'établissement ou le district scolaire à communiquer aux médias et aux entités publiques le nom, la classe et le nom de l'école de mon enfant, ainsi que les distinctions qu'il a reçues, dans le but d'une reconnaissance publique de ses accomplissements. Je comprends que le nom et la photographie de mon enfant ne pourront figurer, et ne figureront, sur aucune publication ou présentation, y compris l'album-souvenir annuel, **si je ne coche pas la case d'autorisation.**

Je donne mon autorisation. Je ne donne pas mon autorisation.

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (EXCEPTIONAL STUDENT EDUCATION, ESE) : conformément à la loi sur les droits à l'instruction et à la protection de la vie privée des familles (Family Educational Rights and Privacy Act, FERPA), Article 34 CFR §99.30, et aux exigences de la loi sur l'instruction des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act, IDEA), j'autorise le district scolaire du comté de Palm Beach, en Floride, à communiquer les informations scolaires confidentielles concernant mon enfant aux organismes de l'État de Floride afin de permettre aux écoles publiques du comté de Palm Beach de recevoir le remboursement de Medicaid pour les services de santé aux enfants en difficulté dispensés à mon enfant pendant qu'il est à l'école. Je comprends que mon consentement est un acte volontaire, et qu'il m'est possible de le retirer à tout moment. Mon enfant continuera de bénéficier des services prévus dans son programme d'enseignement individualisé (Individualized Education Program, IEP) avec ou sans mon consentement. Par ailleurs, je comprends que je n'ai aucune obligation de souscrire à un programme public de prestations ou d'assurances ; que je ne devrai régler aucune dépense liée aux services garantis par le droit à une éducation appropriée gratuite en établissement public (Free Appropriate Public Education, FAPE) ; et que le remboursement des services assurés par le district scolaire n'affectera en rien mes prestations Medicaid.

J'autorise la publication. Je n'autorise pas la publication.

ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE UNIQUEMENT : refus de communication d'informations aux forces armées : la loi de 2001 « Aucun enfant laissé pour compte » (No Child Left Behind, NCLB) contraint les districts scolaires à communiquer aux recruteurs militaires les noms, les adresses et les numéros de téléphone des élèves du secondaire. Les parents ont le droit de REFUSER la communication de ces informations. Si vous **ne** souhaitez pas que les informations concernant votre enfant soient communiquées aux forces armées sans votre consentement parental préalable, cochez la case ci-dessous. Bien que nous acceptons votre opposition à la communication de ces informations à tout moment de l'année, nous vous invitons à nous faire part de votre souhait dans les dix premiers jours de l'année scolaire afin qu'aucune information ne soit communiquée dans le courant de celle-ci.

Je n'autorise pas la publication d'informations concernant mon enfant aux forces armées.

Sous peine de parjure, je déclare avoir lu le formulaire qui précède et avoir fourni des informations véridiques et exactes. Selon la législation en vigueur en Floride, Article 92.525 (3), toute personne déclarant sur l'honneur de fausses informations est coupable d'un délit de troisième degré.

Nom en caractères d'imprimerie du parent, du tuteur/de la tutrice ou de l'élève émancipé(e)

Signature du parent, du tuteur/de la tutrice ou de l'élève émancipé(e)

Date